

Lucienne Gillioz : "La violence conjugale fait partie de l'ordre social !"

Autor(en): **Chaponnière, Martine / Gillioz, Lucienne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Lucienne Gillioz: «La violence conjugale fait partie de l'ordre social!»

Lucienne Gillioz dirige une recherche sur les violences envers les femmes dans la famille. Rencontre.

– Un article d'un grand quotidien genevois titrait récemment «Escalade de la violence conjugale». Peut-on vraiment dire que les femmes sont plus maltraitées qu'avant au sein de la famille?

– Il est malheureusement impossible de répondre à cette question. Avant, on n'avait pas de chiffres, et c'est à peine si on en a aujourd'hui. Les études visant à mesurer l'ampleur de la violence envers les femmes dans la famille prennent le plus souvent pour base les fichiers de la police, des services sociaux ou des foyers pour femmes battues, la partie visible de l'iceberg, donc. L'étude que je mène actuellement est la première enquête faite sur un échantillon représentatif de la population féminine en Suisse (1500 femmes vivant en couple). C'est même, à ma connaissance, la première enquête représentative sur ce thème en Europe.

– La Suisse serait donc à l'avant-garde dans ce domaine?

– Pas exactement, non. Le Fonds national suisse de la Recherche a accepté de financer ma recherche, mais c'est un des rares travaux scientifiques sur ce thème dans notre pays. La violence à l'égard des femmes dans la famille semble échapper aux disciplines académiques: la sociologie de la famille ne s'en préoccupe pas, la sociologie de la déviance non plus, quant aux études sur la violence familiale, elles ne s'intéressent pas spécialement aux violences contre les femmes.

Mais la Suisse n'est pas une exception parmi les pays latins. Ce sont les pays anglo-saxons qui se sont préoccupés de cette question. C'est d'ailleurs sous l'influence des militantes féministes anglo-saxonnes dans les années 70 que ce phénomène, jusque là occulté, est devenu un problème social.

– Pensez-vous que le seuil de tolérance par rapport aux violences conjugales s'est abaissé? Autrement dit, est-ce que ce qui était acceptable avant (enfermer sa femme à la maison, par exemple) ne le serait plus aujourd'hui?

– Je sais qu'il y avait aux États-Unis, au XIX^e siècle encore, une loi qui interdisait au mari de châtier sa femme avec un fouet dont l'épaisseur dépassait la longueur du pouce... Alors bien sûr, depuis, on a fait du progrès! En plus, tout dépend de ce qu'on entend par violence. Pour ma part, j'ai également inclus des éléments de violence psychologique



Lucienne Gillioz.

(insultes, ou, justement, enfermer sa femme à la maison, par exemple), violence sexuelle (obliger sa partenaire à avoir des relations sexuelles) et même de violence économique comme ne pas donner assez d'argent à sa femme pour ses dépenses courantes. Cela dit, la violence conjugale physique proprement dite se voit encore créditée d'une relative tolérance. Je veux dire par là que ce

problème n'est pas vraiment pris au sérieux par la société. Prenez la drogue. Quasi pas un jour ne se passe sans que, sous une forme ou une autre, le problème de la drogue ne soit abordé dans les médias. Parce que la drogue, d'une certaine manière, remet en cause l'ordre des choses, parce que la drogue met en péril l'ordre social. A l'inverse, l'alcoolisme, qui tue infiniment plus que la drogue, ne remet pas en cause l'ordre social, il fait partie de notre ordre social, comme la violence conjugale. Celle-ci non seulement ne remet rien en cause, elle fait carrément partie de la logique des rapports inégaux entre les femmes et les hommes, elle fait partie de ce que nous appelons les «rapports sociaux de sexe». Or la société a tendance à considérer la violence à l'égard des femmes comme une affaire privée, dont il vaut mieux rester en dehors, une affaire imputable aux seuls problèmes personnels du couple. Elle doit être, à mon sens, comprise comme partie intégrante de notre organisation sociale qui repose sur une division inégalitaire du travail et du pouvoir entre les hommes et les femmes.

Propos recueillis par
Martine Chaponnière

Femmes
S U I S S E S

ABONNEZ-VOUS!

Fr. 60.-*

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Nom: _____

Prénom: _____

N° postal et lieu: _____

J'ai eu ce journal

par une connaissance

au kiosque

*(AVS Fr. 48.-. Abonnement de soutien: Fr. 75.- ou plus – étranger Fr. 65.-)

A renvoyer à: **Femmes suisses – Case postale 1345 – 1227 Carouge**